



Doc. 14098
22 juin 2016

Il est urgent de mettre fin au génocide commis par Daech et de veiller à punir ceux qui s'en rendent complices

Proposition de résolution

déposée par M. Pieter OMTZIGT et d'autres membres de l'Assemblée

En janvier 2016, l'Assemblée a approuvé la Résolution 2091 (2016), qui dispose au paragraphe 2, troisième phrase:

«Il importe que les Etats agissent en vertu de la présomption que Daech commet un génocide et qu'ils aient conscience du fait que cette situation impose d'agir au titre de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.»

Après l'Assemblée parlementaire, le Parlement européen tout comme le Congrès des Etats-Unis ont adopté des textes similaires et qualifié de génocide les massacres de Yézidis, de chrétiens et d'autres minorités commis par Daech.

Le 16 juin 2016, Paulo Sérgio Pinheiro, Président de la commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU sur la Syrie, a déclaré, lors de la présentation de son rapport intitulé *"They Came to Destroy: ISIS Crimes against the Yazidis"*, qu'un génocide avait eu lieu et se poursuivait.

Pourtant, la Cour pénale internationale (CPI) n'a pas ouvert d'enquête pénale officielle sur ce génocide et il n'existe aucun tribunal spécial pour s'occuper des cas des dirigeants de Daech, des combattants de Daech et de tous ceux qui les soutiennent, par exemple en leur fournissant des armes ou un financement.

D'après ce que l'on sait, les pays individuellement n'engagent pas de poursuites contre les combattants de Daech pour avoir pris part à une organisation responsable d'un génocide.

L'Assemblée décide de rechercher de toute urgence les moyens de poursuivre ceux qui sont coupables de génocide ainsi que les mesures concrètes à prendre pour mettre immédiatement fin à ce génocide et stopper toutes les sources d'approvisionnement de Daech.

L'Assemblée décide également de constituer une alliance pour que le Conseil de sécurité des Nations unies saisisse la CPI de ce crime de génocide.

L'Assemblée devrait désigner immédiatement un rapporteur ou une commission ad hoc.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
ÅBERG Boriana, Suède, PPE/DC
ALLAVENA Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BILLSTRÖM Tobias, Suède, PPE/DC
CENTEMERO Elena, Italie, PPE/DC
DAMYANOVA Milena, Bulgarie, PPE/DC
FARMANYAN Samvel, Arménie, PPE/DC
GRECEA Maria, Roumanie, PPE/DC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KARAPETYAN Naira, Arménie, PPE/DC
KORODI Attila, Roumanie, PPE/DC
KYRIAKIDES Stella, Chypre, PPE/DC
MERGEN Martine, Luxembourg, PPE/DC
OOMEN-RUIJTEN Ria, Pays-Bas, PPE/DC
PALIHOVICI Liliana, République de Moldova, PPE/DC
REPS Mailis, Estonie, ADLE
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
ŠEPIĆ Senad, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
SHAHGELDYAN Mher, Arménie, PPE/DC
STEFANELLI Lorella, Saint-Marin, PPE/DC
TRENCHEV Antoni, Bulgarie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VEJKEY Imre, Hongrie, PPE/DC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste